



Le Dr Jack Cottrell

Au-delà de nos frontières

Pour ceux d'entre vous qui ont pris part au Congrès de la FDI cet été, j'espère que vous avez ressenti, comme moi, un sentiment de fierté et d'accomplissement à l'égard de la dentisterie canadienne. Des dentistes de plus de 130 pays sont venus à Montréal pour y participer, et plusieurs ont souligné combien ils étaient impressionnés par le contenu, l'organisation et l'efficacité de l'événement. Le Dr Denis Forest et tous les membres du comité d'organisation local méritent d'être félicités pour avoir fait de cette exposition dentaire internationale une réussite.

Il m'est aussi apparu évident, dans mes conversations avec mes collègues de la FDI, qu'il existe une interconnectivité entre les membres de la profession. Les défis que doit surmonter la dentisterie dans une partie du monde sont souvent les mêmes dans d'autres pays. Peu importe que nous exerçons au Canada, au Cameroun, en Australie ou en Argentine, nous faisons tous partie d'une communauté dentaire élargie.

Ces liens sont renforcés dans le cadre des relations que l'ADC entretient avec d'autres associations dentaires nationales. L'ADC et l'Association dentaire américaine (ADA), par exemple, se rencontrent tous les ans afin d'échanger de l'information et de discuter de questions présentant un intérêt commun.

Ces rencontres permettent à l'ADC de se tenir à l'affût des événements et faits nouveaux qui surviennent aux États-Unis et qui pourraient avoir une incidence au Canada. Lors d'une réunion tenue en juillet 2005, les dirigeants de l'ADC et de l'ADA ont discuté de 2 points importants à l'ordre du jour de la séance de la chambre des délégués de l'ADA qui s'est tenue en octobre.

Le premier traitait d'un modèle d'avancement professionnel permettant aux membres du personnel dentaire connexe (c.-à-d., les assistantes dentaires et les hygiénistes) d'obtenir leur permis d'exercer aux États-Unis à titre de dentiste. Un groupe de travail de

l'ADA a formulé, dans un rapport, des recommandations générales en faveur de l'étendue de certains rôles et responsabilités, tout en précisant clairement que le dentiste demeurerait le chef de l'équipe dentaire.

Le deuxième point portait sur le projet de la Commission de l'agrément dentaire de l'ADA visant à offrir ses services d'agrément et d'évaluation à des facultés de médecine dentaire d'autres pays. Ce projet de services de consultation tarifés fait suite au désir d'au moins 4 États américains d'adopter ou de prévoir des mesures visant à permettre au bureau d'agrément dentaire de leur territoire d'évaluer les qualifications des diplômés de facultés de médecine dentaire d'autres pays.

Bien que ce qui se passe aux États-Unis ne reflète pas nécessairement la situation de notre pays, l'ADC doit se montrer vigilante en observant et en évaluant les enjeux importants qui peuvent avoir une incidence sur l'avenir de la profession au Canada, et en y réagissant.

L'ADC a rédigé un document préliminaire (dont l'ADA a pris connaissance en juillet) soulignant les principes qui sous-tendent les rapports entre les professionnels des soins de santé au Canada. Étant donné que l'un des défis auxquels le Canada fait particulièrement face est l'autonomie des provinces à l'égard des questions liées aux champs d'activité, toute recommandation nationale doit être générique et présenter des solutions pouvant s'appliquer aux gouvernements provinciaux et à leur organisme de réglementation.

Pour ce qui est du système canadien d'évaluation des diplômés étrangers, le Sommet de la dentisterie universitaire 2004 de l'ADC portait sur l'élaboration de lignes directrices nationales concernant l'évaluation, l'éducation et l'autorisation des spécialistes dentaires ayant suivi des programmes non agréés. Les participants ont convenu que, pour bien répondre à cette question, la profession doit appuyer des procédures qui cadrent avec les points de vue des gouvernements sans sacrifier la protection du public ni affaiblir l'autorégulation.

En faisant part de ses connaissances et de ses expériences à d'autres associations nationales, l'ADC profite d'une relation mutuellement avantageuse, qui lui permet de surmonter les défis généraux de la dentisterie. L'ADC continue de défendre les intérêts des dentistes sur la scène internationale, se révélant d'une utilité indispensable pour ses membres et la profession dentaire canadienne.

Jack Cottrell, BSc, DDS
president@cda-adc.ca

« En faisant part de ses connaissances à d'autres associations nationales, l'ADC profite d'une relation mutuellement avantageuse, qui lui permet de surmonter les défis généraux de la dentisterie. »